

çon à assurer l'embauchage intégral et un niveau d'existence de plus en plus élevé en temps de paix. Le plus grand gaspillage de notre époque, chez nous ou ailleurs, résulte de ce qu'on refuse à des hommes physiquement aptes l'occasion de s'employer utilement et que des machines sont inactives à un moment où il y a tant de besoins à satisfaire.

Lorsque ces colons s'en allaient s'établir dans le nord, les scieries, situées dans la forêt, étaient arrêtées, et les colons ne pouvaient obtenir de bois d'œuvre pour terminer leurs maisons, parce que, disait-on, l'argent manquait au Canada. Quand le pays est en guerre et que nous avons besoin de bois d'œuvre, les scieries peuvent être exploitées et ceux qui y travaillent peuvent jouir d'un niveau raisonnable d'existence.

Je désire maintenant formuler certaines critiques touchant le budget. L'amendement proposé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) relève les défauts principaux du budget. Ma critique portera surtout sur les questions soulevées, hier soir, par mon compagnon de pupitre, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le budget ne prévoit pas la diminution des impôts, pour l'année civile 1946, en relevant suffisamment les exemptions accordées aux gens à faibles revenus. Dans son exposé budgétaire du 27 juin, le ministre a dit, et avec raison, comme en fait foi le compte rendu, à la page 3041 :

Deuxièmement, nous convenons tous, je crois, que l'impôt sur le revenu est le plus juste et le meilleur sur lequel nous puissions compter pour la majeure partie de nos recettes. Plus que tout autre, il tient compte, comme il convient, de la capacité de payer. A mon sens, il nous faut compter sur cet impôt aussi fortement que possible, sous réserve des restrictions que ses effets imposent à l'initiative et au rendement.

Pendant toute la guerre, j'ai reproché au ministre sa prudence excessive, ses égards envers les gens à gros revenus, peu nombreux mais, apparemment, fort puissants.

Le très hon. M. ILSLEY: Un impôt de 85 p. 100 n'est-il pas assez élevé dans ce cas?

M. NICHOLSON: Je ne le crois pas et je dirai pourquoi tantôt.

M. KNOWLES: Il a déjà été de 92 p. 100.

M. NICHOLSON: Ce qui compte, c'est ce qui leur reste une fois que le ministre des Finances leur a enlevé 85 p. 100 de leurs revenus. Mes chiffres démontreront que les 15 p. 100 qui leur restent sont plus que suffisants.

Revenons au 17^e siècle, que l'honorable représentant de Muskoka-Ontario (M. Mac-

[M. Nicholson.]

donnell) aimerait à ressusciter. La division du revenu était alors la même que maintenant. Nous commençons par la classe ouvrière, qui comprend environ 364,000 personnes. Je place la valeur de la livre à \$5. Ces 364,000 ouvriers touchaient un revenu annuel de \$75. La catégorie suivante, celle des marins ordinaires, comptait 50,000 personnes, dont le revenu annuel était de \$100.

M. DIEFENBAKER: En quelle année?

M. NICHOLSON: En 1688, au dix-septième siècle. Les cultivateurs, comme ceux d'aujourd'hui, étaient assez mal traités. Ils étaient au nombre de 150,000, dont le revenu annuel était de \$212. Les boutiquiers et les commerçants, au nombre de 50,000, avaient un revenu annuel de \$225. Vient ensuite le bas clergé, au nombre de 8,000...

M. GRAYDON: La catégorie de l'honorable député.

M. NICHOLSON: En effet. J'ai accompagné dans le nord les anciens combattants de la dernière guerre. Les membres du bas clergé, au nombre de 8,000, avaient un revenu annuel de \$250. Les officiers de l'armée étaient un peu mieux. Au nombre de 4,000 ils recevaient annuellement \$300. Catégorie suivante, celle des arts libéraux et des sciences. Ces savants n'étaient guère mieux traités que maintenant. Au nombre de 75,000, leurs appointements annuels étaient de \$300. La catégorie suivante, celle du haut clergé, au nombre de 12,000, recevait annuellement \$360. Je rappelle à la Chambre que les membres du bas clergé recevaient \$250. Les officiers de marine, au nombre de 20,000, recevaient annuellement \$400. Les avocats, mieux traités mais pas aussi bien que maintenant, au nombre de 10,000, recevaient annuellement \$770. Huit mille petits marchands et commerçants exportateurs recevaient \$990 par année, et 2,000 grands marchands et commerçants exportateurs, \$2,000 par année. Les deux dernières catégories sont les lords spirituels et les lords temporels. Les lords spirituels, au nombre de 26 seulement, touchaient un revenu annuel de \$6,500; les lords temporels, au nombre de 160, avaient un revenu annuel de \$16,000.

M. BROOKS: Que conclure de tous ces chiffres?

L'hon. M. MACKENZIE: De quelle année s'agit-il?

M. NICHOLSON: C'était au cours de la période dans laquelle l'honorable député de Muskoka-Ontario désirerait se voir, le bon temps où existaient quelque ambition et quelque espoir de réussite.